

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 40

Artikel: Lo père Sélâo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourtant, un jour, le colonel, intrigué de voir sur le rapport toujours la même cause de mes punitions, me fit appeler. J'arrive devant lui. Il me regarde. Je le regarde innocemment, confus même.

— Voyons, mon garçon, soyez sérieux. Vous êtes devant votre colonel.

— Oui... mon colonel, fis-je troublé.

— Voulez-vous donc ne pas rire, sacrebleu !

Et se croisant les bras :

— J'étais bien disposé pour vous, mais je n'entends pas que l'on se... moque de moi ! entendez-vous ?...

— Mais, mon colonel...

Il fronça les sourcils ; puis m'examinant attentivement et comprenant enfin mon infirmité, il me dit alors, en riant à son tour :

— Allez donc vous faire tatouer le visage, mon garçon, cela passera.

Et il me fit rompre.

Mais ma vie n'était pas tenable ; chaque fois que je changeais de caporal, c'était à recommencer.

J'étais marié. Je perdus ma femme qui n'était pas, je l'avoue, de prime jeunesse et de beauté sculpturale, mais elle avait des qualités et le sac par-dessus le marché. Je l'aimais certes beaucoup. Elle m'avait épousé parce que j'avais l'air jovial, et comme elle avait déjà perdu trois maris, elle croyait me conserver, moi, me supposant bon caractère, riant toujours. Le jour de son enterrement, voyez ma douleur ; eh bien, est-ce que tous les gens qui suivaient le convoi ne rigolaient pas, en me voyant une figure épanouie, réjouissante ?

Ce fut un enterrement gai.

Un jour, je fus appelé comme témoin en cour d'assises, pour une affaire d'assassinat, commis avec férocité. A l'appel de mon nom, je m'avance à la barre avec un air de circonstance, selon moi.

Le président me regarde fixement, avec sévérité, et après un silence solennel, il me dit durement :

— Quand vous aurez fini de rire, je commencerai à vous interroger.

— Monsieur le Président, je suis sérieux.

Et je me disposais à lever la main pour prêter serment.

Ah ! ouiche ! ce fut une explosion de rire parmi les membres du Tribunal, du jury et les gendarmes même qui gardaient le criminel.

Enfin le Président requiert contre moi, et m'inflige trois mois de prison pour outrage envers le Tribunal, etc., etc.

J'étais furieux !

Dans un moment de débîne, chose qui arrive souvent aux gens disgraciés par la nature, comme moi, le besoin me fit aller voir la vieille douairière de Quinquessac, qui était, m'avait-on dit, compatissante et très charitable.

Je lui raconte mes malheurs et la prie de me venir en aide.

— Monsieur, me répondit-elle sèchement, je ne donne pas aux plaisants ; et elle me fit reconduire jusqu'à la porte par son valet de chambre, qui, lui, riait en me tapant sur le ventre et en me disant :

— Farceur, va !

Parbleu ! je riais en lui demandant ce service, et Dieu sait si j'étais content !

Que de fois je fus giflé par des gens qui croyaient que je me moquais d'eux !

Aussi je ne puis assister à aucune cérémonie, de peur de passer pour inconvenant — ce qui m'est arrivé quelquefois, lorsque les circonstances m'y obligeaient.

Le plus terrible de l'affaire, c'est que je ne puis solliciter ni emploi, ni services, sans que je m'entende dire :

— Mais vous plaisantez, monsieur !

Je plaisante, moi !...

Cristi ! quel malheur !

Partout je ris, tandis que je gémissais. Personne ne me prend au sérieux.

Dans le quartier on m'appelle la Lune.

Une fois je me fis comédien, espérant trouver mon chemin de Damas, avec la binette que j'avais. Je choisis naturellement les rôles de comique. J'eus du succès les premiers jours, sans faire aucun effort d'imagination ; mais, à la longue, le public, lassé de me voir toujours la même physionomie, me siffla outrageusement et me lança des écorces d'orange.

Je fus encore sur le pavé, ou plutôt sur la paille. Dégoûté de la vie et de ma personne, je résolus d'aller me jeter dans la Seine. Mais au moment d'enjamber le parapet du pont des Arts, des passants me retinrent par le pan de mon habit. Voyant ma mine hilarante, d'une gaieté qui n'était pas en rapport avec mon acte de désespoir, ces mêmes sauveurs me confièrent à un agent de police qui m'emmena au poste, comme atteint d'aliénation mentale.

Je restai ainsi trois mois dans une maison de fous. Et tous les jours, sans en rater un seul, je suis en butte à toutes sortes de mésaventures. Mais, pour en finir, je vais me décider à suivre le conseil de mon colonel. Je vais partir pour le fin fond de l'Afrique, pour aller me faire tatouer le visage par les naturels de là-bas, afin de brouiller mes rides du rire. Je pourrai revenir ensuite en ma belle France et me faire exhiber, comme sauvage à la foire de Neuilly.

Je vivrai enfin tranquille !

Et sans rire.

Philippe TONELLI.

Lo père Sélào.

Tot parà, lài a bin dâi sortès d'infirmità dein stu mondo. Y'ein a qu'on cognâi et dâi z'autrès qu'on ne cognâi pas. Tsacon sâ qu'on novieint, on campin, on sordiau, on mouet, âo bin on quequelion, sont dâi pourro diablio que font pedi, quand bin ne sè pliegnont pas ; kâ po dâi z'infirmitâ, c'est dâi z'infirmitâ ; mà y'ein a dâi z'autrès que cliào que ne lè z'ont pas pâovont pas comprendre. L'est dinsè que lè tâtèrètès que martsont su lè tiolès coumeint dein 'na salla dè danse, âo bin cliào que sè vont aguelhî su dâi rocailles âo fin counset dâi montagnès, sein que la tэта lào virè, pâovont pas comprendre qu'on pouèssè avâi lo verligo, qu'est portant assebin on infirmitâ, kâ y'ein a que sont d'obedzi dè déchèindrè lè z'égras à recoulon po ne pas sè rebedoulâ avau. Et lè fifarès ! lè dzeins de sorta pâovont pas comprendre qu'on pouèssè golliassi tot lo dzo.

Mâ on outra infirmitâ, l'est cliào dâo père Sélào, que n'est pas fottu dè sè reveri quand l'a bu on coup. Quand bin l'onna gonelliâie, ne trabetsè pas pi tant su la route, mâ po sè reveri : pas mèche ! betetiulèràî lè quatre fai ein l'âi ti lè coups.

Mâ lo gaillâ est mâlin, et tràovè bin lo moian dè retornâ ein derrâi quand faut.

On dzo que saillessâi dè la pinta avoué onna trimbalâie, cauquiès dzouvenès dzeins que saviont se n'infirmitâ, lo laissent passâ et sè mettont à lo couienâ et à lâi derè dè s'allâ catsi, que l'étâi causa dè la granta sâiti, et on moué d'autrès bambioulès, que ma fâi lo père Sélào s'est fottu de 'na colère dâo diablio. Atteindè-pi, tsancro dè petits brelurins, se s'est peinsâ, mè vé vo corredzi tot lo drâi. Adon, laissè la route, s'einfatè dein onna rietta et va bailli on grand contor po reveni bramâ et teri lè z'orolhiès à cliào crapauds que l'aviont einsurtâ, et coumeint passavè derrâi 'na mâison, iò nion ne passavè jamé, ion dè sè z'amis que sè trovavè perquie, lâi fâ :

— Mâ, iò vas-tou ? te tèt trompè !

— Mè reviro ! se repond lo père Sélào.

Mœurs de la cour de Louis XVI.

La robe de Marie-Antoinette. Un pauvre petit chien tué par le roi.

Le baron Thiébault, général sous le premier Empire, a laissé des mémoires très curieux, dont le premier volume vient de paraître chez les éditeurs Plon et Nourrit, à Paris.

Le baron Thiébault a été mêlé à la vie de beaucoup d'hommes et de femmes de l'ancien régime et de la Révolution ; il a conservé, sur ses débuts, des notes bien curieuses qui forment l'intéressante matière de ce premier volume.

Un peu avant la Révolution, Thiébault, quoique n'étant pas du monde de la cour, va souvent à Versailles. Il est ébloui par le luxe qui s'y déploie, mais choqué de la simplicité de la mise de la reine Marie-Antoinette :

Une robe de percale blanche, tout unie et fort loin d'être fraîche, n'était pas le vêtement dans lequel une reine de France devait, à cette époque surtout, se montrer pour ainsi dire au public. Telle était pourtant la mise de Marie-Antoinette, et c'était au point que, si elle n'avait marché la première, on l'eût prise pour la suivante des dames qui la suivaient.

Mais ce qui fit plus que me choquer, ce qui me scandalisa, me révolta même, ce furent les propos que des pages, des gardes du corps et quelques jeunes seigneurs tenaient tout haut dans les grands appartements ! L'indécence, à cet égard, allait jusqu'aux outrages ! Recommandé à deux de ces messieurs, qui s'étaient chargés de me faire tout voir et avec lesquels je passai ma journée, personne ne se gêna devant moi, et ce que j'entendis, en fait d'anecdotes, de propos sur la robe